

Déclaration des élu-es du SNES-FSU CAPA du 7 février 2019

Considérés comme simples variables d'ajustement budgétaire, les fonctionnaires sont pris pour cible au nom de la réduction de la « dette publique » quand dans le même temps l'exécutif supprime l'ISF et redonne aux plus riches 3,5 milliards d'euros chaque année. Le gouvernement a confirmé la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, la poursuite du gel de la valeur du point d'indice, l'augmentation de la CSG sans réelle compensation, le maintien d'un jour de carence en cas de congé maladie... La suite s'inscrit dans les quatre chantiers CAP 2022, lourds de menaces pour l'avenir des services publics. Alors que les mobilisations récentes démontrent le réel besoin d'instances de dialogues, aux contours affirmés, c'est à la destruction de ces instances que le gouvernement s'attelle.

Certes, il n'est pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre ni comprendre. Il semble d'ailleurs que, certainement irrité à l'idée que les fonctionnaires de l'éducation nationale et leurs syndicats ne soient pas béats d'admiration devant ses projets de casse de l'école publique, notre ministre veuille faire taire toute critique dans son article 1 de son projet de loi sur l'école de la « confiance. » sous couvert de cohésion de la communauté éducative, de valeurs partagées et d'exemplarité des personnels.

Or, les fonctionnaires sont des citoyens et non des sujets, leur liberté d'expression est une garantie démocratique pour les agents comme pour les usagers.

Le gouvernement sous prétexte de « rénover le dialogue social » a vidé le paritarisme de sa substance et ainsi privé les fonctionnaires de leur droit à participation aux instances déterminant leur devenir. Il ne s'agit plus de mieux accompagner les agents dans leur carrière mais de les soumettre aux injonctions managériales, afin de casser tous les cadres collectifs et les coopérations qui jusque là étaient pourtant gages de l'efficacité des services publics eux-mêmes au service de l'intérêt général et non des intérêts particuliers.

En ce qui concerne l'emploi, le ralentissement de la revalorisation des carrières et la baisse du salaire, conjugués avec la décision de réduire le nombre de postes ouverts aux concours de recrutement, constituent à nouveau un très mauvais si-

gnal délivré aux futurs candidats, alors que l'Éducation Nationale a besoin de recruter et pour cela de redevenir attractive en termes de salaire, de progression de carrière et d'allègement de charge de travail.

Pour la gestion des carrières, le retour de l'idéologie du « mérite » n'est en réalité que le paravent de l'austérité programmée pour l'ensemble des personnels, l'autre nom de la casse des cadres collectifs.

Le SNES-FSU revendique au contraire une carrière parcourue sans obstacle de grade et un avancement au meilleur rythme pour tous. Se pose d'ailleurs pour les CPE la question des collègues qui n'ont pas eu leur rendez-vous de carrière alors que celui-ci devait avoir lieu l'an passé.

La catégorie des CPE est également particulièrement touchée par la politique salariale du gouvernement à l'endroit des fonctionnaires d'État. Le ministre affirme que les personnels de l'éducation nationale peuvent bénéficier d'heures supplémentaires défiscalisées afin d'améliorer leur pouvoir d'achat. Il semble ignorer ou n'avoir que faire des nombreuses catégories, dont les CPE, qui sont exclues de ce dispositif qui n'est d'ailleurs pas une revendication syndicale. Pour les CPE, seule l'augmentation du point d'indice permet de limiter la perte de pouvoir d'achat, abyssale depuis 2010, et le déclassement social.

Pour le SNES-FSU, la question de la démocratisation reste l'enjeu majeur. Conforter le service public d'éducation passe notamment par davantage de mixité sociale, par l'élaboration d'un plan de recrutements et de pré-recrutements, par le développement de la formation initiale et continue des personnels. Cela nécessite également un investissement éducatif en conséquence auquel, à nouveau, le budget 2019 ne permettra pas de répondre, en particulier en ce qui concerne les postes de CPE, dont le nombre n'est non seulement pas à la hauteur des effectifs d'élèves qui explosent dans le second degré mais dont le recrutement est également en baisse.